

MEMBRE FRONTIERE FRANCAISE

3000 -> 3300 ou 0*

Détail :

6000 -> 6500

3000 -> 3300

1500 -> 1500

6000 -> 6500

Détail :

6000 -> 13000

6000 -> 7500

6000 -> 6500

6000 -> 6500

6000 -> 7500

3000 -> 3300

3000 -> 3300

3000 -> 3000

6000 -> 6500

600 -> 750

MEMBRE HORS FRONTIERE FRANCAISE

300

Structures transfrontalières

Communes et Etablissements Publics de Coopération
Intercommunale :

- de plus de 100 000 habitants

- entre 15 000 et 100 000 habitants

- de moins de 15 000 habitants

Départements ou équivalent**

Régions françaises dont la population des
départements frontaliers*** est :

- supérieure à 4 millions d'habitants

- entre 1 et 4 millions d'habitants

- de moins d'1 million d'habitants

Régions ou équivalent** voisines de la France

Etats (voisins de la France), Agences nationales

Associations de personnes morales, chambres
consulaires et autres structures

Fédérations et autres réseaux

Agences d'urbanisme

Entreprises

Associations de personnes physiques

Membres hors frontière française

* Adhésion des structures transfrontalières : Si des membres de chaque côté de la frontière d'une structure transfrontière (minimum 2 voire 3) sont déjà adhérents à la MOT (en dehors de l'Etat français), la structure peut, sur demande, devenir gratuitement membre de la MOT. Sinon la structure adhère au tarif d'une structure transfrontalière.

** Collectivités voisines de la France aux frontières maritimes : 3 300 €.

*** Terrestres ou maritimes.